



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	15/12/2011
Affichage	16/12/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : PATRIMOINE 1

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA
VILLE DE BRIANÇON ET L'ECOLE
DU SKI FRANCAIS DE BRIANÇON.**

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des sites majeurs de Vauban, il est proposé un partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et l'Ecole du Ski Français de Briançon.

- L'Ecole du Ski Français de Briançon s'engage à promouvoir les visites-découvertes de Briançon auprès de ses bons clients. En échange, la ville de Briançon s'engage à accorder l'Ecole du Ski Français de Briançon, sur présentation d'un bon d'échange, le tarif réduit sur la visite-découverte Balade historique ce pour une période d'un an.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

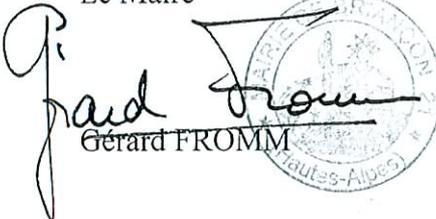
- D'approuver cette proposition,
- D'autoriser le service du patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 22 décembre 2011.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dudit contrat

Messieurs Eric PEYTHIEU, Bruno DAVANTURE, Stéphane SIMOND ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 23 DEC. 2011
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011
NOTIFIÉ LE

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Le Syndicat Local de l'Ecole du Ski Français de Briançon
représenté par son président
Monsieur Stéphane Simond,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu, la mise en place d'un partenariat avec l'Ecole du Ski Français de Briançon

Les objectifs principaux sont :

- de promouvoir les activités du service du Patrimoine de la ville de Briançon auprès des clients de l'ESF Briançon
- de sensibiliser les publics à la préservation du patrimoine.

Article II : Modalités

L'ESF Briançon souhaite offrir à ses bons clients divers cadeaux dont des visites découvertes de Briançon. L'ESF s'engage à promouvoir les visites-découvertes de Briançon auprès de ses bons clients. La ville de Briançon s'engage à accorder à l'ESF Briançon, sur présentation du bon d'échange, le tarif réduit sur la visite-découverte « Balade Historique ».

La date de la visite est à choisir dans le programme « Laissez-vous conter Briançon » édité par la Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon.



Article III : Conditions de délivrance du tarif réduit

L'ESF Briançon délivrera des bons d'échange de visite (le nombre de personnes pouvant bénéficier d'une visite figurera sur l'étiquette informatique collée au dos de chaque bon)

Article IV : Dispositions financières

Les visites effectuées seront facturées au tarif réduit en vigueur appliqué aux visites programmées pour individuels, à partir des bons d'échanges présentés, à l'ESF Briançon par la Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon à chaque fin de saison.

Article V : Durée - résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle prend effet à compter de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

La convention peut être résiliée par chacune des parties, à l'issue de chaque année d'exécution par lettre recommandée moyennant un préavis d'un (1) mois.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Président du Syndicat Local de
L'Ecole du Ski Français de Briançon

Le Maire de Briançon

Stéphane SIMOND

Gérard FROMM